

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2019
DELIBERATION N° 47

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 43*

L'an deux mil dix-neuf, le 5 décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h33.

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. UGALDE (jusqu'à 21h35), LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN-DOLHAGARAY, MM. AGUERRE (jusqu'à 21h46), ESMIEU, Mme LANGLOIS, MM. SALDUCCI, POCO, ARCOUET, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC, M. LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, MM. BOUTONNET, DAUBISSE, Mme LARRE, M. PARRILLA-ETCHART, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Absents représentés par pouvoir :

M. NEYS par Mme MEYZENC ; M. UGALDE par M. ETCHEGARAY (à partir de 21h35); M. AGUERRE par M. LACASSAGNE (à partir de 21h46) ; M. ESCAPIL-INCHAUSPE par Mme DURRUTY ; Mme TAIEB par Mme CASTEL ; Mme CANDILLIER par M. ARCOUET ; M. MASSONDE par Mme LAUQUE ; Mme PICARD-FELICES par M. ETCHETO.

Le Maire

Absente :
Mme JUZAN

Secrétaire :
M. BOUTONNET

Entendu le rapport de M. Soroste,

OBJET : FINANCES – Approbation du rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté d'agglomération Pays basque du 25 novembre 2019.

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté d'agglomération Pays basque (CAPB) s'est réunie à nouveau le 25 novembre 2019.

Le premier point abordé a concerné l'évaluation des transferts de charges de fonctionnement liés à la restitution de la compétence « fourrière animale » aux douze communes de l'ex-communauté Sud Pays Basque. L'évaluation de la CLECT a porté uniquement sur les charges de fonctionnement et d'entretien courant. Cette restitution de compétence aux communes concernées s'accompagne d'une réévaluation des attributions de compensation pour un montant total de 103 829 €.

Dans un second temps, la CLECT a évalué les transferts de charges liés à la restitution, à la commune de Saint-Palais, du volet animation de la compétence tourisme porté par l'ex-Office du Tourisme de Basse-Navarre. L'attribution de compensation de cette commune est réévaluée en conséquence à hauteur de 4 031 €.

Le troisième point a porté sur les transferts de charges relatifs au financement de la Mission Locale Pays basque pour les communes des ex-communautés Sud Pays Basque, Errobi, Garazi-Baigorri et du Pays de Hasparren, à compter du 1^{er} janvier 2019. Le montant de l'attribution de compensation, basé sur la charge supplémentaire payée en 2019 par la CAPB, sera au total baissé pour 44 833 €, baisse répartie sur les 64 communes concernées.

Le quatrième point concernait spécifiquement la Ville. Au 1^{er} janvier 2019, dans le cadre de la prise de compétence optionnelle « action sociale » et suite à la reconnaissance de l'intérêt communautaire de la structure d'aide alimentaire « La Table du Soir », cette activité a été transférée de la Ville à la CAPB. Le montant du transfert a été évalué à 25 037 €, montant qui viendra en déduction de l'attribution de compensation de la Ville dès 2019.

Enfin, la commission a examiné les transferts de charges relatifs au portage de repas sur le territoire de l'ex-communauté Pays de Hasparren, compétence qui a été transférée au 1^{er} janvier 2019 du CCAS de Hasparren à la CAPB. Son montant a été évalué à 4 470,90 €, qui viendra en déduction de l'attribution de compensation des dix communes qui bénéficient de ce service.

La commission a approuvé à l'unanimité l'ensemble de ces évaluations ainsi que leurs impacts sur les attributions de compensation des communes concernées.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver le rapport de la CLECT du 25 novembre 2019 tel que présenté en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document s'y rapportant.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne